**Structure des informations de durabilité du rapport annuel conformément aux dispositions prévues au V de l’article D.533-16-1 du code monétaire et financier pour les organismes ayant moins de 500 millions d'euros de t** **otal de bilan ou d’encours**

# Démarche générale de l’entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

## Résumé de la démarche

Breizh Rebond a développé son propre outil de diagnostic afin de réaliser un bilan des engagements ESG des entreprises dans lesquelles il investit. L’équipe du Fonds l’utilise systématiquement pour mener une diligence ESG en amont de ses investissements dans les sociétés. Cette diligence aboutit à la création d’un rapport comprenant :

* Une note globale et un commentaire écrit sur l’engagement ESG de l’entreprise.
* Une notation par thématiques (Gouvernance, Environnement, Participation et engagement dans la vie locale, Relations d’affaires et Relations et conditions de travail) avec un commentaire sur l’engagement ESG de l’entreprise pour chacune de ces thématiques.
* Un ensemble de recommandations concrètes à mettre en place par l’entreprise dans le but d’améliorer sa démarche ESG.

Ce rapport, de 10 à 15 pages, est ensuite envoyé à l’entreprise dans laquelle Breizh Rebond investit.

Ensuite, cette diligence est réalisée annuellement afin de suivre l’évolution de l’engagement ESG de l’entreprise et de relever les progrès mais aussi les points à améliorer.

Une consolidation des notes des sociétés du portefeuille de Breizh Rebond permet un suivi annuel de la part du Fonds. Cette approche permet à la société de gestion de constater l’évolution au fil des années des engagements ESG des entreprises de son portefeuille.

Description de la méthodologie

La méthodologie de l’outil développée en interne par Breizh Rebond est la suivante :

Huit questionnaires, adaptés au secteur d’activité de l’entreprise, et à son nombre de salariés ont été construits par l’équipe du Fonds. Ces questionnaires sont composés de 80 à 100 questions et sont basés sur 5 grandes thématiques (Gouvernance, Environnement, Participation et engagement dans la vie locale, Relations d’affaires et Relations et conditions de travail).

Le questionnaire est utilisé pour un échange d’environ 2h entre le management de l’entreprise et l’équipe de Breizh Rebond. Aussi, le questionnaire est composé de questions souvent ouvertes permettant au management de s’exprimer librement sur chaque thème abordé.

Après cet échange, un rapport de l’engagement ESG de l’entreprise est réalisé en interne. Pour construire ce rapport, l’équipe de Breizh Rebond revient sur les réponses données par l’entreprise, affine les notes et les commentaires puis dresse un bilan de l’engagements RSE de l’entreprise. Ce bilan se matérialise aussi par une note sur chacune des 5 thématiques. Le rapport créé est ensuite partagé avec l’entreprise.

Cette diligence est réalisée pour chacune des entreprises dans laquelle le Fonds compte investir. Elle est répétée annuellement afin d’actualiser la note des entreprises en portefeuille.

**Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d’investissement**

Breizh Rebond rédige un rapport trimestriel destiné aux souscripteurs.

Ce rapport intègre :

* Les indicateurs de performance RSE de la société de gestion qui permettent de mesurer ses impacts, se fixer des objectifs et d’évaluer sa progression sur les thématiques de l’environnement, du social et de la gouvernance.
* Le suivi RSE de chacune des participations de Breizh Rebond mis à jour annuellement.
* Une synthèse du suivi des performances RSE des participations, détaillée par thématique avec un suivi de l’évolution des indicateurs.

## Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

Breizh Rebond est labellisé :

**Produit en Bretagne**, entreprise associative visant à promouvoir le savoir-faire des entreprises bretonnes et leurs produits.

**France Relance**, label basé sur le respect d’un ensemble de critères RSE et axé sur la relance de l’économie française.

# Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d’informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

## Liste des produits financiers et part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité

Le FPCI BREIZH REBOND avec 100% de ses encours sous gestion.

## Les entités assujetties aux obligations de publication de l’article 29 de la loi relative à l’énergie et au climat fournissent les informations prévues au c) du 1° du III de l’article D. 533-16-1 . du code monétaire et financier